

Finanzdelegation

Délégation des finances

Delegazione delle finanze

Joint Committee on Finance



100 ans

Eidgenössische Finanzkontrolle

Contrôle fédéral des finances

Controllo federale delle finanze

Swiss Federal Audit Office



125 Jahre

## **Discours de clôture d'Hans-Rudolf Merz, président de la Commission des finances du Conseil des Etats**

C'est avec un regard tourné vers le passé et ses événements marquants que se termine le jubilé de la Délégation des finances et du Contrôle fédéral des finances. A son tour, notre séance prend maintenant fin. Désormais, notre regard est tout entier tourné vers l'avenir.

Au fil des décennies, la Suisse a développé sa propre approche de la surveillance de l'Etat. La démocratie et l'Etat de droit en constituent la clé de voûte. Nous parlons de démocratie dans une acception vaste, portée par des valeurs, englobante de faits ou acteurs tels que les élections et les votations, l'opinion publique et les médias.

C'est sur ces fondements que se construit, en matière de surveillance et de contrôle, la collaboration pratique entre l'organe issu du corps législatif (Délégation des finances), ceux de l'exécutif (révisions internes) et l'institution indépendante qu'est le Contrôle fédéral des finances. Cet agencement – sorte de division des pouvoirs au sein de la séparation des pouvoirs existante – conserve toute sa pertinence pour notre pays de tradition républicaine. La haute surveillance concomitante et *a posteriori* reflète la diversité, la dynamique, mais aussi en partie les contradictions de la vie ainsi que le cours incessant du quotidien de notre collectivité. Dans son ensemble, le système a fait ses preuves.

Cela implique-t-il un *statu quo* institutionnel? – Certes, non. Les préoccupations et les exigences de fond sont soumises à un perpétuel changement. Si, à l'époque de la Première Guerre mondiale, la révision de caisse représentait par exemple la principale activité de la Délégation des finances, cette dernière est aujourd'hui confrontée à des thèmes aussi contemporains que la complexité des technologies de l'information. Par conséquent, la Délégation des finances doit plus que jamais affiner ses méthodes pour déceler au cœur des thèmes politiques les goulots d'étranglement et les faiblesses éventuelles. Elle doit pouvoir détecter tout corps étranger, toute disproportion, tout abus, toute absurdité dans la mouvance politique et, ce faisant, amener d'autres organes, notamment le Contrôle des finances, à découvrir d'éventuels écarts de cette nature. Inversement, elle devrait enjoindre de cesser toute stigmatisation ou diffamation non fondée de l'Etat de droit.

En tant que partenaire et instrument de la Délégation des finances, le Contrôle des finances occupe une place de plus en plus cruciale. Il dépend toujours plus de spécialistes qualifiés.

Le système passé et actuel de haute surveillance de la Confédération est donc amené à se pérenniser. Son bon fonctionnement suppose toutefois qu'il puisse s'adapter à la dynamique d'évolution de notre Etat. Il s'agit, comme c'est très souvent le cas en politique et en économie, certes de choisir des structures correctes, mais aussi, et surtout, de choisir des personnes compétentes.

Ainsi, au terme de ces festivités, souhaitons que la Délégation des finances et le Contrôle des finances continueront de disposer des meilleurs spécialistes qu'il se puisse faire.